



PUBLICITÉ

ECONOMIE

LE GRAND EMPRUNT D'ETAT EN 2010

Le grand emprunt ne devrait pas dépasser 100 milliards d'euros

Fiscalité. La commission sur le grand emprunt présidée par Alain Juppé et Michel Rocard devrait proposer deux scénarios au chef de l'Etat: soit un échelonnement de l'emprunt sur plusieurs années à raison de 20 milliards d'euros par an, soit un emprunt en une seule fois.

L'Expansion.com | Publié le 16/09/2009 à 09:59, mis à jour le 17/02/2014 à 13:42



Offrir l'article ?



Dans un entretien à paraître jeudi 17 septembre dans *Paris-Match*, l'ancien Premier ministre Alain Juppé, qui coprécide avec Michel Rocard la commission sur l'emprunt d'Etat, estime que le montant de ce dernier ne devrait pas dépasser les 100 milliards d'euros.

[Téléchargez l'application](#)**ECONOMIE : TOUTE L'ACTUALITÉ**

Comment devenir riche ? Les cinq conseils de Warren Buffett à la portée de tous

Retraites : ce qu'on ne vous a pas dit résumé en dix chiffres

Inflation : pourquoi la France est moins concernée que ses voisins

Et si votre compte courant vous rapportait enfin de l'argent ? Ces offres à ne pas manquer en 2025

Electricité : les prix vont-ils flamber en 2026 ?

À DÉCOUVRIR

Leadership et Management

Intelligence Artificielle

Déficit public : un défi pour la France

Voitures électriques

Tous les dossiers Economie

Nos vidéos

Tous les podcasts

Les infographies

Les grands récits

SERVICES DE L'EXPRESS

L'Express Audio

L'application L'Express

Entreprendre en franchise

Réussir son orientation

Toutes les archives

Archives 2026

Archives 2025

Archives 2024

Archives 2023

Archives 2022

SERVICES PARTENAIRES

Guide Shopping avec L'Express

Apprendre une nouvelle langue

Les Essentiels de l'Entrepreneur

Les partenaires

ABONNEMENT

S'abonner

Lire l'hebdo

Le Cercle

Contactez L'Express

NEWSLETTERS

Découvrir les newsletters de L'Express



Connexion

S'abonner

FIL INFO

FRANCE

MONDE

EUROPE

ECONOMIE

IDÉES

SECRET-DÉFENSE

MANAGEMENT

Service Client

L'Express Studio

Plan du site

Gérer Utiqu